



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 17 mars 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 33

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,  
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA,  
M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA,  
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA,  
M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR,  
Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **14 - MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'IMPRESSION À BERLANNE DES JOURNAUX « LA RÉPUBLIQUE DES PYRÉNÉES » ET « L'ÉCLAIR DES PYRÉNÉES »**

Le centre d'impression de « Pyrénées Presse » qui imprime chaque jour à Berlanne, près de Pau, les journaux « La République des Pyrénées » et « L'Éclair Pyrénées » est menacé de fermeture dès le 1er avril prochain.

Il est en effet projeté que cette impression se réalise à Bordeaux.

Cette délocalisation programmée ne va pas dans le sens de la décarbonation recommandée de nos comportements. En effet, l'impression à Bordeaux contribuerait à alourdir les circulations routières en mettant chaque soir au moins 6 camions qui feront des allers-retours pour ramener en Béarn 35 000 journaux.

La suppression de l'impression à Berlanne des deux journaux de « Pyrénées Presse » dont les bénéficiaires apparaissent pourtant conséquents, affecterait une vingtaine de familles, des salariés, en les mettant face au choix unique du licenciement ou du déracinement.

Les deux organes de Presse concernés sont particulièrement prisés par les lecteurs du territoire qui ne se contentent pas de leur version numérique.

Le risque de retards de distribution est patent, dans un territoire déjà impacté par ses contraintes géographiques et les difficultés qu'elles occasionnent pour les porteurs de journaux, guettés de bon matin par nos concitoyens.

Il est fort à craindre aussi que la délocalisation de l'impression à plus de 200 km de notre territoire, n'altère la réactivité de la République et de l'Éclair, empêchant, et ce ne sont que des exemples, le compte-rendu - dès le matin - de nos Conseils municipaux ou des rencontres sportives de la veille au soir.

Le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie réuni le 17 mars 2023, soutient le maintien de l'impression à Berlanne des journaux « La République des Pyrénées » et « l'Éclair des Pyrénées », pour que notre territoire ne soit pas pénalisé par sa distance vis-à-vis de la capitale régionale, et continue à bénéficier d'une information papier quasiment en direct.

Notre assemblée soutient le personnel de « Pyrénées Presse » qui se mobilise contre ce projet.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la présente motion.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 mars 2023.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 21.03.23



  
**Bernard UTHURRY**

